

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 4 mars 2013

23 - BILAN CARBONE DU CONSEIL GENERAL - DIAGNOSTIC DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET SYNTHÈSE DES ACTIONS

Service instructeur : Environnement

Délibération n°:CP040313/23

Le 4 mars 2013 à 14h30 , la Commission Permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département sous la présidence de Gérard ROCHE, Président du Conseil Général.

- Présents : 11 - Absent(s) excusé(s) : 2 - Absent(s) ayant donné pouvoir : 0

Le quorum étant atteint,

LA COMMISSION PERMANENTE

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Général en la matière,

Après en avoir délibéré :

→ adopte le Bilan carbone du Département de la Haute-Loire :

- volume global d'émissions de gaz à effet de serre (GES) : 15 000 Teq CO2
- déplacement des personnes : 32 % du total des émissions de GES ;
- sources fixes : 32 % du total du total des émissions de GES ;
- matériaux et services entrants nécessaires à l'activité des services : 22 % du total du total des émissions de GES ;
- fret : 13 % du total du total des émissions de GES.

→ arrête le plan d'actions triennal suivant :

- réactualisation du diagnostic des émissions de GES de la collectivité départementale à partir des données de l'année 2012, puis définition des actions à mettre en œuvre au vu de l'état d'avancement de l'atteinte des objectifs du Bilan carbone,
- mise en œuvre des mesures sans regrets suivantes, susceptibles de générer 6 % de réduction de GES à l'horizon 2020 :

- Concernant le volet déplacements :

Réduction des émissions liées aux déplacements domicile – travail :

- ◆ réflexions sur la réorganisation des temps de travail (en évitant les 1/2 journées travaillées pour les rythmes de temps partiel, en développant le télétravail, etc.),
- ◆ développement du co-voiturage pour les agents en étudiant le déploiement d'incitations techniques ou financières,
- ◆ organisation de cours de conduite souple.

Réduction des émissions liées aux déplacements internes :

- ◆ organisation de cours de conduite souple pour les agents utilisant régulièrement un véhicule,
- ◆ rationalisation du recours aux déplacements en avion en communiquant notamment sur les impacts carbone des différents moyens de transport,
- ◆ développement dans les appels d'offres de la collectivité concernant l'achat de véhicules des possibilités de recours aux véhicules propres,
- ◆ étude des possibilités d'acquisition de véhicules propres lors du remplacement des véhicules dont le Conseil Général est propriétaire,
- ◆ développement du recours à la visio-conférence,
- ◆ promotion du covoiturage administratif.

- Concernant le volet matériaux et services entrants :

- ◆ réflexion pour la poursuite et le renforcement des initiatives lancées pour réduire les émissions liées aux denrées alimentaires dans la restauration collective des collèges.

- Concernant le volet fret :

- ◆ organisation de cours de conduite souple pour les agents pratiquant régulièrement du fret,
- ◆ recours autant que possible et dans le respect du Code des marchés publics, à l'achat local, au développement des commandes groupées inter collectivités, à l'optimisation des achats inter services,
- ◆ réflexion pour le déploiement d'une politique d'achat durable lors du renouvellement des véhicules de la DIST (VL, poids lourds et véhicules utilitaires) ;

➔ autorise, Monsieur le Président, à engager, au nom du Département, l'ensemble des démarches nécessaires au porté à connaissance réglementaire du Bilan Carbone.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Date de réception en Préfecture :

**Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services du Département,**

Date de publication :

Joseph PLOTON